

toute la journée et jusqu'au lendemain matin, se trouvait positivement enrayé. Dans le tic douloureux, M. SÉE administre l'antipyrine à dose quotidienne de 5 grammes, et de plus, pratique des injections sous-cutanées d'une solution d'antipyrine suivant la formule suivante : antipyrine, 0,50 centigr. ; muriate de cocaïne, 0,01 centigr. ; eau distillée, 0,50 centigr.

M. SÉE, comparant la morphine avec l'antipyrine, constate que celle-ci, en injection, " ne présente aucun des inconvénients pressentis que constamment provoqués par la morphine, tels que les vertiges et les vomissements ; elle ne jette pas le malade dans la somnolence ni dans ces excitations artificielles qui mènent à la morphinomanie, et enfin, et c'est là le point le plus important, elle joint à l'action calmante un pouvoir curatif que la morphine ne possède en aucun cas." L'antipyrine mérite donc d'être essayée, hypodermiquement, contre les affections éminemment douloureuses, surtout quand la douleur est plus ou moins localisée. M. SÉE la conseille contre le tic douloureux (nous l'avons vu plus haut), les coliques hépatiques et néphrétiques, les accès de douleurs aiguës chez les cardiaques, les dyspnées ou oppressions des asthmatiques et des névropathiques. La dose du médicament est de un demi-gramme, dissous dans l'eau distillée et injecté *loco dolenti*. L'injection se pratique comme pour la morphine.

*Valeur thérapeutique du salol.*—Ce nouvel agent, antiseptique et anti-thermique, a beaucoup occupé dernièrement l'attention des thérapeutes. On sait que c'est un composé d'acide salicylique et d'acide phénique, un salicylate de phénol. (1) Il se présente sous forme d'une substance incolore, à saveur et odeur presque nulles, à peu près insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool et les huiles grasses. Il renferme 38 à 40 p. 100 de phénol pour 60 parties d'acide salicylique.

On s'accorde assez à admettre que, dans l'intestin, le salol se décompose, se dédouble en acide phénique et en acide salicylique, deux médicaments parasitocides très énergiques.

De ce fait, l'on a été porté à conclure que le salol devait rendre de grands services dans le traitement des maladies auxquelles s'adressent les médications phéniquée et salicylée. Aussi l'a-t-on tout à tour recommandé dans le rhumatisme articulaire aigu et les affections rhumatismales en général, la phthisie pulmonaire, la fièvre typhoïde, l'érysipèle, la pneumonie, la diphthérie, le catarrhe gastro-duodénal et l'ictère catarrhal. M. Georgi l'a encore employé en collutoire dans les cas de fétidité de l'haleine et de stomatite mercurielle, en injection dans la leucorrhée fétide, en lotions contre les ulcères de mauvaise nature, et, à l'intérieur, dans les cas de pyélite et de cystite.

(1) Voir L'UNION MÉDICALE DU CANADA, livraison d'avril 1887, p. 179.